

DCM_2026_05_03

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du : 28 SEPTEMBRE
2026**

ETAIENT PRESENT(E)S :

M. Olivier GALZI, Mme Corinne CHATRIOT, M. Jean-Luc QUEYLA, Mme Emmanuelle ROUX-PANIS, Mme Cécile BENISTANT, Mme Laetitia DOSNE, M. Laurent ROCHUT, Mme Violeta LUKIC, M. Nicolas DONNADILLE, Mme Simone VIDAL, M. Xavier BOURGUE, Mme Nezha ALAMI-MOUMMED, M. Philippe BRUEY, M. Florian BORBA DA COSTA, Mme Djamila HERRY-BOURAS, M. Eric PEYTIE, Mme Isabelle ALTAYRAC, M. Bertrand DESSAUD-DELAYE, Mme Michèle NESME, M. Mattéo BOSO, Mme Annabelle VEGA, Mme Viviane SAVOYE, M. Christian PALY, Mme Valérie WAGNER, M. Thierry DOSNE, M. Michael MC MANUS-SCHOUCHANA, M. Thierry MARTINES, M. Vincent FUCHS, Mme Emmanuelle SOKOLOWSKI, M. Matthias PAPET, Mme Cyrine BLANC, M. Marc GONZALEZ, Mme Corinne MOULIN, Mme Amandine MARQUIS, M. David FOURNIER, M. Mouloud REZOUALI, Mme Anne GAGNIARD, Mme Mathilde LOUVAIN, M. Rémy BLANC, M. Oukacha RTILI, M. Khalid EL YOUSOUFI, Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Philippe GRIMAUD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Philippe CARLES

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Anaïs HAUSMANN par M. Philippe BRUEY
Mme Valérie ISSAUTIER-NOCCA par M. Bertrand DESSAUD-DELAYE
M. Claude LE ROY par Mme Amandine MARQUIS
Mme Maryline CROYET par M. David FOURNIER
Mme Marie-Anne BERTRAND par Mme Anne GAGNIARD
M. Fabrice TOCABENS par M. Mouloud REZOUALI
Mme Charline SAVREUX par Mme Anne-Sophie RIGAULT

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Samira HAMOUSSA

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

3

FINANCES : Budget Supplémentaire 2026 - Budget Principal

Mme ROUX-PANIS

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le Budget Supplémentaire du budget principal et des budgets annexes.

Cette étape budgétaire a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires et les restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent.

Elle permet également d'ajuster un budget. Lors de l'élaboration du budget primitif (BP), la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible.

Or, au fur et à mesure de l'exécution du budget, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés. De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Dans ce contexte, le BS ajuste les prévisions du BP et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.

Le Conseil Municipal est ainsi appelé à se prononcer sur le BS du budget principal et des budgets annexes de la Chambre Funéraire, des Locations Commerciales, du Crématorium, de la Restauration Scolaire et des Activités Aquatiques.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL

Pour rappel, lors de la séance du 20 décembre 2025, le Conseil Municipal a adopté le BP 2026 pour un montant total en dépenses et en recettes de 246 193 348,37 € au titre du seul budget principal.

Il vous est désormais proposé d'examiner en détail les différents mouvements de crédits inscrits dans le cadre de ce budget supplémentaire.

A. La reprise des résultats

Conformément à l'affectation des résultats délibérée à cette même séance, il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire :

- En recettes d'investissement, la somme de 10 199 491,65 € en excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068) destinée au financement de la section d'investissement ;
- En dépenses d'investissement, la somme de 4 906 855,97 € correspondant au solde d'exécution de la section d'investissement reporté d'un montant de 4 308 851,97 € (chapitre 001) ainsi qu'à l'apurement du 1069 pour 598 004€.
- En recettes de fonctionnement, la somme de 7 693 159,01 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (chapitre 002).

B. Les dépenses

1. De fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont proposées pour un total de + 7 893 159,01 €. Elles se répartissent comme suit :

- **Chapitre 011 « Charges à caractère général »** : + 3 222 946,35 €.

Cette évolution résulte principalement des éléments suivants :

- Une inscription de 1 371 K€, destinée à couvrir les besoins complémentaires en matière de consommation de gaz et d'électricité ;
- 706 K€ pour les taxes foncières ;
- 652 K€ correspondant aux dépenses liées aux contrats de prestations de services, dont une part est dédiée à la propreté urbaine ;
- 217 000 € pour les dépenses de maintenance ;
- 183 K€ au titre des locations immobilières ;
- 100 K€ pour les dépenses de carburant ;
- 82 000 € pour les frais de gardiennage.

▪ **Chapitre 012 « Charges de personnel » : + 1 000 000 €.**

Une inscription complémentaire est proposée afin d'ajuster les crédits de personnel au plus près de l'exécution prévisionnelle de l'exercice 2026 et de garantir la couverture des dépenses jusqu'à la clôture de l'exercice.

Cette inscription complémentaire résulte principalement de :

- La prise en compte de l'augmentation du SMIC en janvier et juin 2026 pour 302K€
- Les recrutements liés au renforcement de la police municipale pour 333K€
- Les recrutements sur postes vacants permettant le bon fonctionnement des services 255K€
- Les médiations préalables obligatoires et ruptures conventionnelles pour 110K€

▪ **Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : + 3 265 108,66 €.**

Ces crédits correspondent principalement :

- 1 930 K€ au titre de la subvention d'équilibre versée au budget annexe Activités Aquatiques et Restauration Scolaire ;
- 856 K€ correspondant à la redevance au titre de la délégation de service public relative à la gestion du Marché d'Intérêt National (MIN) ;
- 229 K€ au titre de l'augmentation de la participation au SDIS ;
- 100 K€ pour le règlement d'intérêts moratoires ;
- 84 K€ relatifs aux droits d'utilisation de services informatiques en nuage (CLOUD)
- Et une réduction de l'enveloppe des subventions de 227 338 €

▪ **Chapitre 66 « Charges financières » : + 375 104 €.**

Cette inscription est principalement destinée à couvrir les intérêts.

▪ **Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » : + 30 000 €.**

Ces crédits correspondent aux écritures de dotations aux provisions pour dépréciation.

2. D'investissement

Hors reprise des résultats (4 906 855,97€ du budget principal) les dépenses réelles d'investissement sont proposées pour un total de **+ 5 416 135,68 €.**

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Elles se décomposent principalement des opérations mentionnées ci-après :

- 1 707 414 € sont prévus pour les opérations relevant des concessions SPL concernant les opérations Trillade, Grand Cyprès, Parocel, Treilles Blanches.
- 1 000 000 € pour l'opération « Cœur de projet Olivades – Tramontane ».
- 684 597 € pour l'opération « Jardin Rocher des Doms ».
- 563 000 € pour l'opération « Plan Lumière – Mise en Valeur ».
- 525 000 € pour la création du poste de police mutualisé Olivades.
- 350 000 € pour honorer les engagements pris auprès de GDH et d'ERILIA.

C. Les recettes

1- De fonctionnement

Hors reprise des résultats (7 693 159,01 € du budget principal) les recettes de fonctionnement sont proposées pour un total de **+ 200 000 €**. Elles se décomposent ainsi :

- **Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : 200 000 €**

Les crédits inscrits à ce chapitre s'élèvent à 200 000 €. Ils correspondent au produit perçu au titre de la délégation de service public relative à la gestion du Marché d'Intérêt National (MIN).

2- D'investissement

Hors excédents de fonctionnement capitalisés (10 199 491,65 €), les recettes d'investissement sont proposées pour un total de **+ 123 500 €**, comme suit :

- **Chapitre 13 « Subventions d'investissement » : 93 500 €**

Cette inscription correspond à une subvention destinée au financement de l'étude préalable au chantier des collections, ainsi qu'à la restauration de plusieurs œuvres. Elle concerne notamment la Momie d'enfant (musée Calvet), ainsi que des œuvres de Bembo et de Le Moiturier (Petit Palais). Elle intègre également une participation au titre du plan de sûreté des musées, visant à renforcer les dispositifs de sécurisation des collections et des sites.

- **Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » : 30 000 €**

Il s'agit d'opérations d'ordre relatives aux écritures de dotations aux provisions pour dépréciation.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57.

Considérant l'avis favorable de la ou des :
Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le budget supplémentaire 2026 du Budget principal, toutes sections confondues, pour un montant de **18 216 150,66 €** en recettes et en dépenses ;
- **AUTORISE** la recherche de participations financières auprès de l'ensemble de ses différents partenaires institutionnels ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOpte

Pour : 37

Contre : 10

Abstention : 3

Philippe CARLES et Charline SAVREUX ne prennent pas part au vote.
Le Maire

Le Secrétaire de Séance

M. Olivier GALZI



Mme Cécile BENISTANT

PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/10/2026

ACTE PUBLIE LE 15/10/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :